



Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

OCCITANIE

<http://www.ccpa-ccrpa.org>

Compte-rendu

Journée thématique du CRPA Occitanie – 28 novembre 2017

« Le dispositif hivernal d'urgence (DHU) »

Participants :

28 participants

Rappel du programme :

9h30	Accueil petit déjeuner
10h	Introduction et jeu de présentation
10h10	Présentation du CRPA et des actions réalisées
10h30	Présentation du plan hivernal
10h45	Intervention DDCS 66 : Le dispositif hivernal local + Temps d'échange
11h15	Pause
11h30	Intervention Maraudes (Groupe Amitié Fraternité) + Temps d'échange
12h	Déjeuner
13h30	Jeu digestif
13h45	Ateliers collectifs : Constats et difficultés + Préconisations
15h05	Propositions pour la prochaine thématique
15h15	Pause + vote prochaine thématique
15h30	Restitution des ateliers
16h	Mot de la fin

Présentation du plan hivernal d'urgence 2017-2018 :

Le Dispositif hivernal d'urgence (DHU) intervient au niveau national pour la **période du 1er novembre au 31 mars**. Il est placé sous l'autorité du préfet et coordonné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Objectif : maintenir les capacités d'accueil et d'hébergement existantes et les renforcer sur les territoires en tension. Privilégier un hébergement de qualité plutôt qu'un recours à l'hôtel, tout en renforçant l'accompagnement des personnes.

Il s'agit d'un dispositif :

- qui fait appel à la **mobilisation partagée de tous les acteurs locaux**, associatifs et institutionnels, investis dans la prévention et protection des personnes les plus vulnérables (services de l'État, collectivités territoriales, opérateurs de l'hébergement et de la veille sociale...)
- **adossé aux moyens existants** en termes de capacités d'hébergement et de veille sociale (SAMU SOCIAL, accueils de jour...)
- **réactif aux variations météorologiques et ajustables aux besoins d'hébergement** en cas de pics de froid
- avec des **remontées quotidiennes d'informations auprès des administrations** régionale et nationale relatives au suivi d'activité du dispositif hivernal (places ouvertes, mobilisées et occupées et les demandes non pourvues)

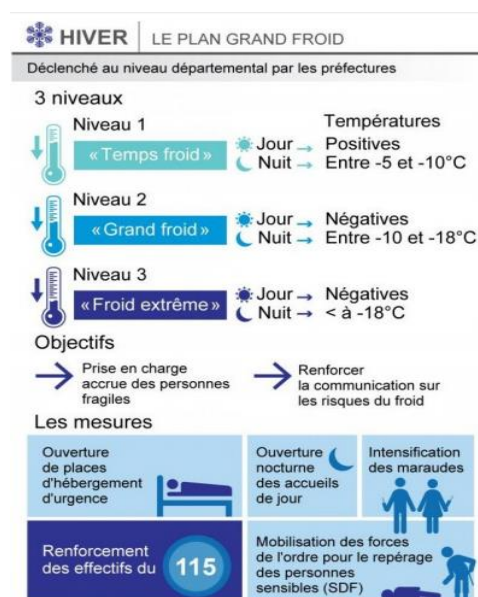
Prestations mobilisées dans le cadre du dispositif hivernal (variable selon les départements) :

⇒ Période hivernale (en permanence sur l'ensemble de la période) :

- Places d'hébergement d'urgence supplémentaires (logement regroupé ou diffu, hôtel, individuel ou collectif)
- Renforcement veille sociale / SIAO urgence (115), intensification maraudes
- Renforcement accueil de jour

⇒ Mesures exceptionnelles « Grand froid » (ponctuelles), déclenchement des niveaux par le Préfet :

- **Capacités d'accueil supplémentaires :**
 - o Mobilisation graduée de lits d'appoint dans les centres d'hébergement en renfort des capacités existantes
 - o Mises à l'abri dans des gymnases, casernes, accueils de nuit, hôtel, etc.
- **Amplitude horaire élargie des dispositifs** accueil de jour, abri de nuit et du SAMU SOCIAL
- **Campagne d'information et de sensibilisation** sur les risques encourus par les personnes sans-abri exposées au froid et les conduites à suivre pour garantir leur protection auprès de tous les acteurs



Echanges avec la salle :

Des inquiétudes sur le terrain :

- Décalage entre les directives nationales et les réalités territoriales : absence ou retard de visibilité sur le renforcement de la veille sociale et les capacités d'hébergement supplémentaires
- Importance de préparer en amont la sortie de la période hivernale
- Dégradation des conditions de prise en charge des personnes sans domicile (saturation du 115 et de l'hébergement, augmentation des familles à la rue invisibilité d'un part des besoins – non recours, ...)

Observations :

- Pourquoi un dispositif spécifique uniquement du 1^{er} novembre au 31 mars, avec des remises à la rue, sachant que les personnes rencontrent des difficultés régulières pour payer leurs factures d'eau et électricité du fait de problématiques économiques, et d'emploi.
 - ✓ Comment arrêter les expulsions ?
 - ✓ Pourquoi ne pas réquisitionner des banques ou autres établissements surchauffés ?
 - ✓ Comment régler le problème des marchands de sommeil ?
- Il existe des logements vacants dans le parc privé mais la loi ne permet pas de réquisitionner ces logements, ni de loger des personnes. Comment lutter contre ces logements spéculatifs ?

Intervention de Carine FISICHELLA sur la maraude du Groupe Amitié Fraternité :

Organisation des maraudes du GAF (collectif créé par des gens issus de la rue):

1 à 2 soignants de Médecins du monde + 1 à 2 personnes du GAF. Lien avec le 115 qui alerte sur les personnes rencontrées en centre-ville. Suivi d'un itinéraire en camionnette dans les lieux de prédilection, à partir de 20h. Ecoute et orientation vers les instances adaptées. Distribution de boissons chaudes + coupons duvets.

Constats :

- Frilosité de certains pour aller vers des hébergements collectifs (problèmes de vols, violences, et conditions d'hygiène médiocres)
- De plus en plus de familles à la rue avec enfants notamment en bas âge.

Echanges avec la salle :

- Importance des **rencontres inter-maraudes** pour favoriser l'interconnaissance et échanger sur les champs d'actions, le fonctionnement de chacun afin d'identifier les complémentarités et améliorer le maillage du territoire et capter les « invisibles ». **L'accompagnement par des anciens précaires permet de faciliter l'accès aux personnes à la rue (lieu et 1^{er} contact).**
- Quel cursus pour le recrutement de maraudeurs ?
 - Il s'agit de bénévoles : pas de formations requises, formation par les pairs. Au GAF : infirmiers et personnes issues de la rue.
- Quelle plus-value du partenariat avec une association médicale humanitaire ?
 - Complémentarité entre personnes issues de la rue et personnel soignants, notamment dans le cas où les personnes sont en souffrance psychique. Pouvoir soigner sur place et éventuellement accompagner vers l'hospitalisation.
- Qui sont les personnes qui ne veulent pas/plus être hébergées ?
 - Une mauvaise expérience du collectif, une philosophie de vie. Le refus comme seule possibilité identitaire (« seul droit que l'on a ») et/ou échapper à la stigmatisation.

Restitution des ateliers :



Les 3 préconisations qui ont été retenues pour mener un travail plus approfondi par le CRPA

Constats / difficultés	Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> • Saturation du 115 • Manque de places d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> → Découragement de certaines personnes → De plus en plus de familles à la rue (avec parfois des nourrissons) – Une gestion au thermomètre (places ouvertes au dernier moment et critères du plan grand froid de plus en plus restrictives sur certains départements) – Une gestion saisonnière qui interroge sur le devenir des personnes une fois la période hivernale terminée (manque de visibilité sur la pérennisation des dispositifs et d'anticipation sur la gestion des sorties) • Mise à l'abri avec <u>remise à la rue en journée</u> (accueil ponctuel et discontinu) • Conséquences des remises à la rue pour les personnes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Impact sur la santé physique et psychique des personnes ○ Pas d'évaluation sociale et donc d'orientation vers un dispositif adapté ○ Impact sur la dignité des personnes, risque de stigmatisation, désaffiliation, sentiment de honte des personnes à la rue • Difficulté à contacter le 115 pour les personnes qui n'ont pas de tel (suppression des cabines téléphoniques) • Accentuation des problèmes de santé en période hivernale, or pas de moyens supplémentaires pour l'accès aux soins 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la ligne d'urgence (115), voire formation de bénévoles 115 pour renforcer les équipes • Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil • Création d'un organisme/plateforme, soutenu et financé par l'Etat, chargé de prospecter sur des lieux/bâtiments inhabités et proposer des solutions d'hébergement dignes (aménagement, aide logistique) = ingénierie sociale et technique • Rendre obligatoire et effective l'ouverture des lieux d'hébergement 24h sur 24. • Systématiser l'évaluation sociale des personnes (ex : plateforme pour l'accompagnement des personnes qui n'ont pas de solutions d'hébergement) • Distribution d'un kit « survie » avec couverture de survie, kit hygiène, téléphone pour appeler les n° d'urgences gratuits, plaquette d'information avec les n° utiles, produits secs (biscuits), tente • Permanence santé accrue et 24h/24 en période DHU

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Problème de mobilité</u> des personnes quand les places existent • <u>Des conditions d'accueil déplorables, voire indignes</u> : promiscuité et manque d'intimité, lits inconfortables, hygiène, vie en communauté qui engendre des problèmes de vols, violences ... • ... qui entraînent le refus d'hébergement de certaines personnes • Un recours à l'hôtel inadapté : en termes de qualité d'accueil et de prestations, accompagnement insuffisant ou inexistant, alimentation d'un système lucratif privé plutôt que soutien aux structures sociales... • Pas d'accueil des animaux qui entraîne des refus d'hébergement • Inégalité de prise en charge en fonction des territoires, disparité des réponses / DHU pas appliqué dans certaines localités • <u>Accueils de jour</u> : amplitudes horaires d'ouverture insuffisantes • <u>Maraudes</u> indispensables mais qui fonctionnent essentiellement la nuit et ne couvrent pas l'ensemble des territoires. • Manque d'informations sur les dispositifs existants 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Gratuité des transports et/ou mise à disposition de tickets de transport dans différents lieux</u> (structures d'accueil et d'hébergement, SAIO, CCAS, maraudes...) pour pouvoir se rendre sur les structures. • Améliorer l'intimité et renforcer la dignité des lieux d'accueil (bienveillance + bientraitance) • Développer, renforcer et pérenniser les accueils de jour • <u>Renforcer les maraudes (nuit et jour)</u> pour rendre visible les invisibles, +/- géolocalisation • Extension des maraudes en milieu rural et communes environnantes pour une équité territoire • Meilleure coordination veille sociale et développement travail pair. • Informé et convaincre de la nécessité de mettre à l'abri et rendre compte de la réalité, pour des réponses plus réactives et adaptées • Sensibilisation à la solidarité dès l'école et via les médias • Actions citoyennes d'information et d'alerte • Renforcer tout au long de l'année les actions de préventions des expulsions locatives. • Sensibiliser les futurs médecins et les former aux pathologies spécifiques des personnes à la rue
--	--

Thème de la prochaine plénière : L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques

